AR Prefecture
017-211701859-20260928-2026_09_63-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 21/09/26

Affichage : 21/09/26

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Procurations : 2
- Votants : 18

Etaient présents : Evelyne BERUSSEAU ; Marie-Claire PINASSEAU ; Frédéric SUDRE ; Valérie FERCHAUD ; Dominique LEFRANC ; Evelyne MORANDEAU ; Philippe RETOUT ; Anika ANGIB AUD ; David MAILLET ; Alix SICARD ; Maëlle RIQUELME ; Gaël GIMGEMBRE ; Guillaume MAILLARD ; Luc MOUSSET ; Stéphane DELAGE ; Bruna ADELMAND.

Excusés : Michaël LE CLECH a donné pouvoir à Mme PINASSEAU.

Hervé PELLETANCHE a donné pouvoir à M. DELAGE.

Absents : Camille FABIER.

Secrétaire de séance : Marie-Claire PINASSEAU.

2026_09_63 Cession de la parcelle I636 à Dercie

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 25 novembre 2025, a émis un avis favorable au projet de vente de la parcelle I636, issue du déclassement du fond de l'impasse de la tour à Dercie.

Cette proposition vise à faciliter l'accès des véhicules à la parcelle I161 dans le cadre de la création d'une salle de réception. En contrepartie, l'acquéreur s'engage à laisser un accès libre à la bâche incendie qui sera créée sur la parcelle I165.

Afin de conclure la vente, il convient désormais d'autoriser Mme la Maire à signer l'acte authentique devant notaire dont le projet est présenté en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis de France Domaines en date du 21 octobre 2025 ;

Vu la délibération n°2026_02_06 du 24/02/2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la cession par la commune du Gua de la parcelle I636 au profit de M. & Mme CARRARD,

DIT que cette cession interviendra au prix de 1 650€ et que les frais d'acte notarié seront répartis pour moitié entre l'acquéreur et le vendeur ;

AUTORISE Madame le maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents relatifs ;

DIT que la recette en résultant sera imputée au budget 2026.

La secrétaire de séance,

La Maire,

Evelyne BERUSSEAU

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 01/10/26
et de sa publication le 30/09/26

MAIRIE DE LE GUA 17600